Novembre 2014 | Numéro R-330

Recherche *en un coup d'œil*

Évaluation du Programme de prévention de la violence pour délinquantes

MOTS CLÉS : *infractions avec violence, prévention de la violence, évaluation du programme, délinquantes*

Ce que cela signifie

Les résultats de l'étude montrent que la mise en œuvre du Programme de prévention de la violence pour délinquantes (PPVD) a été une réussite et que les participantes en ont tiré des bienfaits dans un certain nombre de domaines. Précisons cependant que nous n'avons observé aucune amélioration au chapitre de l'adaptation au milieu carcéral chez les délinquantes après leur participation au programme.

Nous avons par ailleurs examiné les résultats de la mise en liberté. Or, sur ce point, le faible taux de récidive et les mesures de suivi limitées nous ont empêchées de dégager des conclusions fiables quant à l'incidence du PPVD sur les résultats de la mise en liberté.

Au cours de l'exercice 2010-2011, le Service correctionnel du Canada (SCC) a entrepris la mise en œuvre d'un nouveau continuum de programmes correctionnels destinés aux délinquantes. Cette nouvelle orientation dans l'offre de programmes fait en sorte que le PPVD n'est plus offert aux délinquantes, puisqu'il a été remplacé par les volets dits à « intensité élevée » des Programmes correctionnels pour délinquantes et des Programmes correctionnels pour délinquantes autochtones. Il n'en demeure pas moins qu'une bonne part des compétences, de la documentation relative aux programmes et du cadre du Programme d'intensité élevée est fondée sur le PPVD et s'y apparente; en conséquence, les résultats recueillis sont toujours d'actualité. Malgré ces similitudes, le Programme d'intensité élevée se révèle plus long et plus intense que le PPVD, ce qui semble d'ailleurs mieux convenir aux besoins des délinquantes violentes.

Ce que nous avons constaté

La rétroaction des participantes et les résultats de la batterie de tests d'évaluation menés avant et après le programme en tracent un portrait positif. En effet, les résultats ont révélé des écarts notables dans les cotes attribuées aux délinquantes avant et après leur participation au PPVD. Plus précisément, après qu'elles l'eurent suivi, on a pu observer une diminution importante des manifestations de colère, d'hostilité et d'agressivité chez les délinquantes, de même qu'une amélioration de leur capacité à prendre des décisions et à résoudre des problèmes et un changement positif en ce qui a trait à leurs valeurs et à leurs attitudes à l'égard du crime. Les participantes ont émis des commentaires positifs en ce qui concerne divers aspects liés au contenu du programme, à la prestation de ce dernier et aux intervenantes.

Cependant, on a relevé des résultats moins positifs en ce qui concerne l'implication des délinquantes dans des incidents mineurs et majeurs d'inconduite en établissement avant et après leur participation au programme. De fait, nous avons constaté une augmentation du nombre de cas d'inconduite légère en établissement au cours de la période de six mois précédant et celle de six mois suivant la participation des délinquantes au programme.

À cet égard, il y a lieu de croire que ces résultats moins favorables sont attribuables à un manque de réceptivité (c.-à-d. de motivation) chez les délinquantes, ou encore, au niveau d'intensité du programme (sans doute les programmes d'intensité élevée conviennent-ils mieux au traitement des comportements violents). Par ailleurs, le programme ne semble pas avoir d'incidence sur les résultats de la mise en liberté, quoique ce fait puisse s'expliquer par la durée du suivi et par le faible taux de récidive, plutôt que par l'efficacité proprement dite du programme.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Reconnaissant la nécessité d'établir un programme qui répond aux besoins des délinquantes qui adoptent systématiquement un comportement violent, le SCC a élaboré le PPVD. L'objectif du PPVD est d'aider les délinquantes à adopter un style de vie qui ne laisse aucune place à la violence et qui aidera ainsi à réduire le risque qu'elles récidivent de manière violente. La présente étude avait pour but d'évaluer la phase pilote du PPVD.

Ce que nous avons fait

L'échantillon de l'étude comprenait 83 délinquantes, qui ont suivi le PPVD entre les mois de février 2008 et novembre 2010. Un groupe témoin apparié de délinquantes violentes qui n'ont pas participé au programme a été créé à des fins de comparaison. L'évaluation comprenait une batterie de mesures psychométriques applicables avant et après le programme, des questionnaires de rétroaction à l'intention des participantes et un examen des indicateurs de résultats immédiats (p. ex. inconduite en établissement) et intermédiaires (p. ex. type de mise en liberté).

Pour de plus amples renseignements

Rubenfeld, S., Trinneer, A., Derkzen, D. et Allenby, K. (2014). *Évaluation du Programme de prévention de la violence pour délinquantes* (Rapport de recherche R-330). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Pour obtenir le rapport complet en version PDF, ou pour toute autre demande de renseignements, veuillez communiquer avec la Direction de la recherche par courriel ou par téléphone au (613) 995-3975.

Vous pouvez aussi consulter le site Web pour une liste complète des publications de recherche.